



## Probleme avec auto entrepreneur

Par **charlene1703**, le **23/06/2014** à **14:23**

bonjour,

je reviens vers vous suite a un litige que j'ai avec un auto entrepreneur.

celui ci m'a créer une extension. il s'avère qu'il n'a pas fait l'étanchéité a la jonction des toitures et qu'en plus la Chappe a également été mal faite. je précise que cette entreprise nous a dit ne pas avoir de garantie décennale mais une garantie équivalente de 2 fois 5 ans (qui apparemment n'existe pas)

j'ai donc contacter ma protection juridique. nous avons envoyer une mise en demeure, fait passer un expert mandater par l'assurance. l'expert a rendu son rapport en incluant le montant des réparations.

il est également préciser dans le courrier que nous ne souhaitons plus faire appel a cette entreprise et donc qu'elle doit "simplement" faire un cheque du montant estimé par l'expert.

comme l'entreprise a toujours pris le soin de ne pas donner de signe de vie, je doute qu'elle nous envoi le cheque. donc je devrais passer par la case judiciaire.

j'aimerais savoir si l'expertise est suffisante pour pouvoir payer les réparations moi même (car les procédures sont longue et comme a cause de la chape je ne peux pas isoler la pièce, donc ca risque de poser souci a l'arrivée de l'automne), mais continuer la procédure judiciaire pour lui demander remboursement des frais ?

merci d'avance pour votre aide.

Par **moisse**, le **23/06/2014** à **15:52**

Bonjour,

Vous avez déposé un dossier sinistre auprès de votre assureur. C'est donc à lui qu'il convient de poser la question, il a pris la direction du dossier.